

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 04 AVRIL 2019**

**Délibération**  
n° 2019.04.060

**Prise de participation  
de la SAEML  
Territoires Charente  
dans la SAS  
Immobilière Charente**

**LE QUATRE AVRIL DEUX MILLE DIX NEUF à 17h30**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **29 mars 2019**

**Secrétaire de séance** : Véronique DE MAILLARD

**Membres présents** :

Jean-François DAURE, Jean-Marie ACQUIER, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Anne-Marie BERNAZEAU, Anne-Sophie BIDOIRE, André BONICHON, Laïd BOUAZZA, Jacky BOUCHAUD, Patrick BOURGOIN, José BOUTTEMY, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Gilbert CAMPO, Danielle CHAUVET, Monique CHIRON, Bernard CONTAMINE, Jean-Claude COURARI, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Françoise DELAGE, Bernard DEVAUTOUR, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Jacques DUBREUIL, Georges DUMET, Denis DUROCHER, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Joël GUITTON, Thierry HUREAU, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Bertrand MAGNANON, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, François NEBOUT, Catherine PEREZ, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Bruno PROUX, Christophe RAMBLIERE, Jean REVEREAULT, Bernard RIVALLEAU, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Jean-Luc VALANTIN, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Danièle MERIGLIER

**Ont donné pouvoir** :

Sabrina AFGOUN à Monique CHIRON, Martine FRANCOIS-ROUGIER à José BOUTTEMY, Elisabeth LASBUGUES à Danielle CHAUVET, Philippe LAVAUD à Catherine PEREZ, Mireille RIOU à Gérard DEZIER, Alain THOMAS à Gérard ROY

**Suppléant(s)** :

Gérard BRUNETEAU par Danièle MERIGLIER

**Excusé(s)** :

Xavier BONNEFONT, Jean-Marc CHOISY, Karen DUBOIS, Jeanne FILLOUX, Michel GERMANEAU, Fabienne GODICHAUD, Annie MARAIS, Jean-Philippe POUSSET, Eric SAVIN

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 4 AVRIL 2019**

**DELIBERATION  
N° 2019.04.060**

ECONOMIE

Rapporteur : **Monsieur BONICHON**

**PRISE DE PARTICIPATION DE LA SAEML TERRITOIRES CHARENTE DANS LA SAS  
IMMOBILIERE CHARENTE**

Conformément aux dispositions de l'article L. 1524-5 alinéa 14 du code général des collectivités territoriales, toute prise de participation d'une SAEML dans le capital d'une société commerciale doit faire préalablement l'objet d'un accord express des collectivités territoriales (des groupements de collectivités territoriales) actionnaires disposant d'un siège d'administrateur. Actionnaire de la SAEML Territoires Charente, GrandAngoulême détient à ce titre un poste d'administrateur.

A cet effet, Territoires Charente envisage de participer à l'augmentation de capital de la SAS Immobilière Charente dont elle est actionnaire et sollicite l'accord de ses collectivités actionnaires.

Cette recapitalisation doit permettre à la SAS Immobilière Charente de réunir les fonds propres nécessaires pour constituer un patrimoine immobilier répondant aux besoins des entreprises de la Charente.

Pour atteindre cet objectif, la SAS Immobilière Charente pourra investir dans de nouveaux projets mais achètera aussi plusieurs biens. Dans un premier temps, elle acquerra des commerces de centre-ville à la ville d'Angoulême, des immeubles à Magélis et à la SAEML Territoires Charente.

La SAS Immobilière Charente cherche à lever 4 115 000 euros en faisant appel à ses actionnaires et en élargissant le tour de table à de nouveaux partenaires bancaires.

L'intérêt de la SAEML est de rester actionnaire prépondérant et d'assurer la gouvernance de la société afin de réorienter son activité vers les besoins des entreprises et d'accompagner les politiques publiques en faveur du développement économique. Il est indispensable qu'elle détienne plus de 33,33 % des parts sociales pour bénéficier d'une minorité de blocage.

Aussi, il est proposé à GrandAngoulême actionnaire et administrateur de la SAEML Territoires Charente de bien vouloir donner son accord à la participation de cette dernière à l'augmentation de capital de la SAS Immobilière Charente, dans un plafond de 1 000 000 euros financé par une partie du prix de vente des actifs.

Vu l'avis favorable de la commission attractivité, économie, emploi du 20 mars 2019,

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER**, en qualité d'administrateur, la prise de participation de la SAEML Territoires Charente dans la SAS Immobilière Charente.

**D'AUTORISER** le représentant de GrandAngoulême au conseil d'administration de la SAEML Territoires Charente à voter en faveur de ce projet.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b>  09 avril 2019	<b><u>Affiché le :</u></b>  10 avril 2019